Auto -Ecole A. FLEUR AGREMENT : E0202300700 (02/06/2014)

EXAMEN PRATIQUE A1-A2

(source DSCR)

Lieu de la formation : place Bernhausen, 23300 LA SOUTERRAINE

Conduire, ce n'est pas seulement arriver à bouger le véhicule. Le conducteur doit être un conducteur responsable. Pour cela, il doit donc être conscient des risques sur les routes, des influences des autres sur lui, comme ses proches ou comme la pression sociale (pub, sport, cinéma, travail, loisirs...). C'est ce tout qui influence notre comportement au volant.

GENERALITES:

Enjeux:

Depuis le 13/01/2009, l'appréciation de l'expert (=nouvelle appellation pour inspecteur des permis de conduire) **ne repose pas** sur le nombre d'erreurs commises MAIS sur les acquis comportementaux de l'élève, ce qui aboutit à un bilan de compétences (=nouvelle appellation pour permis de conduire) nécessaires à une conduite en sécurité (inventaire des points positifs et négatifs par rapport à une compétence). Le but est donc de valoriser ses acquis (sur lesquels le candidat fondera et fera évoluer sa conduite) plutôt que ses faiblesses.

Durant cet examen, le candidat devra donc montrer, en fonction des situations rencontrées, sa capacité à faire face sereinement, et, avec des réflexes rassurants et à conforter. Il devra déceler les changements des contextes de situation (ville, campagnes, voies rapides, météo...) et adapter sa conduite.

Conditions:

o pour le candidat :

- avoir obtenu son examen théorique depuis moins de 5 ans (valable pour 5 présentations maximum)
- avoir effectué au moins 8h de plateau pour se présenter à l'examen pratique hors circulation (5h pour ceux étant déjà titulaire du permis A1)
- avoir effectué au moins 12h de circulation pour se présenter à l'examen pratique en circulation (10h pour ceux étant déjà titulaire du permis A1)
- -être équipé correctement (casque, gants, tenue... Confère le paragraphe «vérification de l'équipement » page 2).

o pour le véhicule :

Véhicule spécifique utilisé pour la formation, propre, en bon état de fonctionnement, assuré. Les véhicules d'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 doivent être à 2 roues, de série courante, équipés de 2 rétroviseurs homologués et d'une selle biplace. Il n'ont pas été mis en circulation depuis plus de 6 ans.

o pour l'accompagnateur :

- obligatoirement un des enseignants de l'école de conduite avec son autorisation préfectorale d'enseigner en cours de validité.
- il devra contribuer au bon déroulement des épreuves. Il accompagne les candidats et établit l'ordre de passages des candidats. S'il survient un contre-temps ne permettant pas d'examiner tous les candidats prévus, il indiquera quel(s) candidat(s) ne sera pas examiner.
- il est présent à proximité du candidat pendant le déroulement des épreuves et lors de l'annonce du résultat, le cas échéant.
 - il doit rester neutre face à la prestation de l'élève et face aux décisions de l'expert.
- il a un rôle juridique (c'est lui qui remplira le constat amiable si le cas se présente) et un rôle pédagogique en lien avec la formation suivie (en cas d'échec, il fixera les compétences à retravailler).
 - il n'a pas le droit d'effectuer un chronométrage ou un relevé de vitesse lors des examens.
- il apporte sa participation effective pour positionner le véhicule au début de l'exercice de maniabilité sans l'aide du moteur, pour remettre en place les cônes déplacés ou renversés lors du test de maîtrise de la moto à allure plus élevée, pour suppléer le candidat, le cas échéant. Dans le cas où cette suppléance est consécutive à une incapacité du candidat, l'examen est interrompu.

<u>Autres présences possibles dans le véhicules :</u> (après en avoir avertie le candidat)

- un inspecteur des permis en formation initiale ou continue
- un délégué à l'éducation routière (contrôle de la police des examens, contrôle hiérarchique des experts ou lors de leur formation initiale ou continue)
- toute personne désignée par le ministre en charge de la sécurité routière ou par le service en charge localement de l'organisation des examens des permis

Auto -Ecole A. FLEUR AGREMENT: E0202300700 (02/06/2014)

- un élève en formation pour devenir moniteur

∘ le passager :

Il peut être toute personne présente sur le centre, âgée d'au moins dix-huit ans à l'exception de la catégorie A1 pour laquelle la personne doit être âgée d'au moins seize ans. Dans ce cas le mineur devra présenter une autorisation de son représentant légal.

o conditions météorologiques :

Si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en cause la sécurité des usagers, des agents du service public ou à empêcher le déroulement normal des épreuves, le préfet ou l'expert, après recueil de l'avis de l'accompagnateur, peuvent annuler les examens.

Déroulement des épreuves : les examens auront lieu à Guéret (départ de l'Auto-école)

L'examen hors circulation = plateau :

○ la notation : 3 notes possibles

A pour niveau satisfaisant B pour niveau moyen C pour niveau insuffisant

Une note est attribuée pour chaque test de maniabilité et de sécurité ainsi que pour l'interrogation orale. Elle est donnée au candidat à la fin de chacun des exercices.

Un C, lors des 2 essais (accordés pour le déplacements à allure réduite, le freinage, l'évitement) entraîne l'ajournement et l'interruption de l'examen.

La chute de la moto lors des exercices entraı̂ne un C et l'arrêt immédiat de l'examen.

o déroulement de l'examen :

- vérifications de l'identité du ou des candidat(s) et des documents d'examen fournis par l'auto-école
- vérification de l'équipement :
 - casque de type homologué
- gants adaptés à la pratique de la moto (soit possédant le marquage NF, CE ou EPI, soit renforcés et munis d'un dispositif de fermeture au poignet)
- blouson ou d'une veste manches longues, pantalon ou d'une combinaison, bottes ou de chaussures montantes

En cas de non-présentation d'un tel équipement avant le début des épreuves, l'examen ne peut avoir lieu. Cette présentation est sommaire, une vérification plus approfondie intervient pour l'épreuve hors circulation à l'issue du contrôle de l'état du véhicule, et pour l'épreuve en circulation, avant le départ lors de l'installation.

Le passager qui apporte sa participation au test de déplacement à allure réduite lors de l'épreuve hors circulation doit porter un équipement aux caractéristiques identiques.

- tirage au sort des tests de maniabilité : par un des candidats convoqués pour tous les candidats de la demi-journée.
- tests de maniabilité : sans l'aide du moteur, vérifications, à allure réduite (avec et sans passager), freinage, évitement
 - interrogation orale : pour y accéder, il faut avoir 4A, ou, 3A et 1 B, ou, 2A et 2B, ou, 1A et 3B
 - bilan
- transcription du résultat : pour être admis au plateau, il faut avoir obtenu : 5A, ou 4A et 1B, ou 3A et 2B, ou 2A et 3B.

L'examen en circulation = circulation : 32 minutes

Lors de l'épreuve en circulation, le candidat doit superposer à son blouson, ou à sa veste , un dossard tel qu'il est défini par l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

<u>Chronologie</u>:

- vérifications des documents d'examen fournis par l'auto-école
- accueil du candidat, vérification de son identité et de son équipement
- test de vue (avant départ en circulation ou lors d'un arrêt)
- présentation de l'épreuve par l'expert : pour chacun des candidats, l'expert précise qu'ils devront, en toute sécurité et avec les précautions requises :
 - réaliser un parcours en agglomération (1/3) et hors agglomération (2/3), sur voies rapides
 - quitter un stationnement et s'insérer dans le flot de la circulation

- conduite autonome de 5 minutes environ
- consignes d'appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse, la conduite économique et faire preuve de courtoisie
 - suivant les circonstances, ralentir, s'arrêter ou repartir en fonction des indications de l'expert
- phase de conduite effective de 25 minutes environ : avant le départ, l'expert demande au candidat de hocher la tête pour confirmer qu'ils ont bien compris ou non les consignes. Les indications seront formulées par l'expert depuis un véhicule suiveur (celui de l'auto-école généralement) via le système de radio fourni par l'expert. Elles seront formulées avec précision, voir à plusieurs reprises, et assez tôt pour que le candidat ait le temps de mettre en place les savoirs-faire requis.
 - bilan de l'évaluation et transcription des résultats

L'évaluation repose sur l'analyse et le bilan des compétences du candidat via un inventaire des points tant positifs que négatifs de l'aptitude à la conduite du candidat. Pour chaque compétence, l'expert prend en compte tant les actions bien réalisées que celle qui ne l'ont pas été. A l'exception des compétences transversales, chacune est évaluée indépendamment des autres.

Pour évaluer les actions du candidat, il sera tenu compte du contexte de réalisation et de son manque d'expérience. Il sera également pris en compte dans l'évaluation effectuée du fait que certaines erreurs du candidat découlent de situations particulièrement complexes.

Les écarts de conduite importants constatés sont signalés au candidat dans le but de lui permettre de les corriger et de déterminer le niveau réel d'acquisition de la compétence en cause.

1 erreur éliminatoire ne constitue pas une incapacité manifeste et durable à assurer la sécurité : l'examen ira jusqu'à son terme.

Seule l'accumulation d'erreurs éliminatoires (interventions régulières) présentant un danger manifeste et durable entraînera l'arrêt de l'épreuve. L'expert guidera le candidat jusqu'au centre d'examen en empruntant le chemin le plus court, voir demandera au moniteur de prendre la place du conducteur. Cet arrêt de l'examen sera noté sur le certificat d'examen.

Résultats de l'examen :

A la fin de l'examen, l'expert informe le candidat que son résultat sera disponible après un délais de 48h sur le site de la Sécurité Routière : http://www.securite-routiere.gouv.fr/

<u>Remarque</u>: vous pouvez trouvez le détail et définition du bilan des compétence dans le documents « Définitions des compétences de l'épreuve pratique du permis de conduire A1-A2 » (le demander au personnel de l'auto-école ou le consulter sur place, sur le présentoir mural de l'accueil.